

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille quatorze, le 26 juin à dix sept heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle (pouvoir de Mme ALLEMANDI Florence), VAGINAY Sophie, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, DOUX Séverine, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre, FRELASTRE Jean-Michel, PAYOT Jean Michel, BAGUE Patrice, BOUGUYON Yvan, BERCHER Francis, LONGERON Michel, GILLY Lucien, COLLOMB Stéphane, PELLOUX Jacques, NICOLAS Yves, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean, BEHETS Jan, NICOLAO Michel ET BULTEL Jean Pierre.

EXCUSES : Mmes ALLEMANDI Florence, BOISSE Sandrine et M. BOUVET Patrick.

Délibération n° 2014/75

OBJET : PROGRAMME DE MAINTENANCE (P.D.M) DES SENTIERS DE RANDONNEE INSCRITS AU PDIPR – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT.

CONSIDERANT qu'il appartient à la CCVU de réaliser en maîtrise d'ouvrage directe les travaux d'entretien des sentiers de randonnée inscrits au PDIPR, incluant les itinéraires VTT (hors pistes de descente de Pra loup et du Sauze).

CONSIDERANT que ces travaux peuvent être financés à hauteur de **50 %** de la dépense HT par le Département,

VU le programme de travaux proposé par le Service Communautaire « Activités de pleine Nature » estimé à la somme de **10 000 € HT**,

Sur proposition de Monsieur Michel Nicolao, Vice-président, chargé des « Activités de pleine Nature »

Le Conseil de Communauté,
Après délibéré,
A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le programme de travaux qui lui est présenté,
- **DONNE** son accord à la réalisation desdits travaux
- **SOLLICITE** du Département des Alpes de Haute Provence l'attribution d'une subvention à hauteur de 50 % du montant HT
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de cette opération, qui, compte tenu de la subvention sollicitée ci-dessus, pourrait s'établir comme suit :

Dépenses : **10 000 € HT** (soit 12 000 € TTC)

Recettes :

- ✓ Subvention sollicitée (50 % de 10 000 € HT)... 5 000 €
- ✓ Autofinancement Communauté..... 5 000 €

Total Recettes **10 000 €**

- **RAPPELLE** que les crédits correspondants ont été inscrits au Budget Principal 2014 de la Communauté - Section de Fonctionnement – service 006 - art 6288 Dépenses et art 7473 en Recettes.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Jacques MARTIN.

